

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, je ne comprends pas la stratégie du gouvernement, la stratégie du Parti libéral, d'envoyer des députés libéraux d'origine ethnique défendre un projet de loi qui est perçu par une partie importante de la population comme étant un projet anti-immigrant.

Je dois vous dire que le taux de criminalité au Canada a diminué au cours des dernières années et que le taux de criminalité parmi les immigrants est inférieur à celui des Canadiens nés ici. Je le répète, le taux de criminalité parmi les immigrants est inférieur à celui des Canadiens nés ici.

Ce projet de loi pourrait être déclaré anticonstitutionnel à plusieurs égards parce que, à mon avis, il y a certaines dispositions qui violent la Charte canadienne des droits et libertés et également certaines dispositions de la Convention de Genève relative aux réfugiés. Comment l'honorable député peut-il justifier ces dispositions draconiennes?

[Traduction]

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, ce projet de loi est très équilibré et il a été conçu ainsi afin de ne pas pouvoir être contesté en vertu de la Charte des droits et libertés et de respecter nos obligations aux termes de la Convention de Genève. Que le député se rassure: le projet de loi satisfait à ces critères.

J'ai été déconcerté d'entendre le député insinuer—et j'espère qu'il ne le pensait pas, même si c'est bien ce qu'il a dit—que le gouvernement a une stratégie pour faire participer au débat sur cette question des Canadiens d'origine ethnique. Indépendamment de son origine ethnique, un Canadien, par définition, est un Canadien. Cela dit, je signale au député que je n'ai pas été chargé par le parti ministériel de prendre part au débat sur ce projet de loi. J'ai voulu volontairement et spontanément participer à ce débat avant même le congé parlementaire.

Il est déraisonnable de prêter pareille intention à la Chambre, et laisser entendre que l'origine ethnique doit entrer en ligne de compte est, à mon avis, l'une des pires insultes au Parlement. J'espère que le député ne pensait pas ce qu'il a dit et je suis prêt à accepter ses excuses.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je félicite vivement le député de Winnipeg-Nord pour ses observations et ses réponses.

Je voudrais simplement prendre la parole à propos d'un éclaircissement. Je crois qu'il y a eu un malentendu parmi les députés d'en face au sujet des infractions punissables par mise en accusation et des infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité, qui sont prévues dans le projet de loi.

Le vice-président: La députée répond-elle à une question ou une observation du député qui vient de prendre la parole?

Mme Clancy: Non, j'adressais mon observation à la Chambre pour clarifier un point. Nous examinons ici deux aspects différents, dont l'un concerne les personnes qui ont demandé le statut d'immigrant reçu. En ce qui concerne le cas particulier des condamnations au criminel, si elles relèvent de la procédure sommaire, elles sont punissables d'un minimum de six mois. S'il

s'agit de condamnations pour des actes criminels, elles sont punissables de cinq ans, cinq ans étant, je crois, mais vous le savez probablement mieux que moi, monsieur le Président, le minimum fixé pour des actes criminels.

● (1810)

La question des crimes punissables de 10 ans ne concerne que les demandeurs du statut de réfugié et est liée à une convention des Nations Unies dont nous sommes signataires. J'espère que c'est utile. Les actes criminels en eux-mêmes couvrent toute la gamme. Ce n'est pas une affaire de 10 ans et ça n'a rien à voir avec le statut d'immigrant reçu. Ça relève du processus de traitement des demandes du statut de réfugié et c'est régi par la convention des Nations Unies.

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser au député qui vient de parler la même question que j'ai adressée à son prédécesseur.

Si on se fie sur ce qui s'est passé au cours de la dernière année, on doit en conclure que les niveaux actuels d'immigration constituent un fardeau trop lourd pour les fonctionnaires et pour tous les programmes offerts par le Canada. Ce sont d'excellents programmes auxquels les gens adorent s'inscrire et pour lesquels ils viennent au Canada, comme la famille du député l'a fait, selon ce qu'il nous a dit.

Ne croit-il pas qu'il convient d'examiner le système et les niveaux d'immigration actuels, c'est-à-dire 250 000 personnes, qui, à notre avis, devraient être réduits d'au moins 50 000, car ils sont impossibles à gérer. Nous devons contrôler le système d'immigration un petit peu mieux, afin de préserver son intégrité. Cela rétablirait la confiance dans le ministre de l'Immigration, et je suis persuadé que le député souhaiterait vivement qu'il conserve une bonne réputation.

On pourrait ainsi également aider et protéger surtout les immigrants qui viennent s'établir chez nous pour contribuer de leur mieux à l'essor de notre pays et qui envoient leurs enfants à l'école. À cause des nombres élevés et de la mauvaise réputation que certaines pommes pourries donnent au système, ces gens vont où ils sont victimes de discrimination et se font traiter de toutes sortes de noms et ils reviennent à la maison en pleurant.

Ce n'est pas là la raison pour laquelle nous les avons fait entrer au Canada ni pour laquelle ils ont voulu venir s'établir ici. Ce sont les choses que nous devons essayer d'améliorer au sein du système. C'est ce que nous tentons de faire comprendre dans le cadre du présent débat.

Nous ne sommes pas contre l'immigration. Nous sommes plutôt en faveur de l'immigration, mais nous souhaitons restreindre cependant les niveaux afin de pouvoir mieux contrôler la situation. Il n'est pas possible de contrôler une automobile prenant un virage à 90 degrés à 150 milles à l'heure. Ainsi, il faut réduire le nombre d'immigrants et avoir davantage la haute main sur le système.

Le député qui vient de prononcer son discours ne croit-il pas qu'il serait bon d'examiner les chiffres, de réduire le nombre des immigrants, afin de mieux contrôler la situation?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je suis heureux de voir qu'il accueille volontiers les immigrants au Canada.